

Les Canadiens qui prévoient voyager à l'étranger auront vraisemblablement besoin d'un passeport valide ou autre document de voyage pour être admis dans un pays étranger. Ils pourront à ce moment-là faire confiance aux services de l'un des organismes les plus accessibles du gouvernement fédéral : le Bureau des passeports. Le service le plus souvent rendu par le Bureau est la délivrance de passeports réguliers, mais celui-ci répond aussi aux besoins de ses clients en délivrant les passeports diplomatiques, les passeports spéciaux, les passeports d'urgence, les certificats d'identité et les titres de voyage pour réfugié.

INTÉGRITÉ